

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

Cahier d'amendements :

7.1 Adaptation des statuts pour l'égalité des genres

Version(s) :

- 1) Etat : 20 octobre 2023
- 2) Etat : 30 octobre 2023
- 3) Etat : 31 octobre 2023

Contenu :

- I. S01.0 Motion students.fhnw : Adaptation des statuts pour l'égalité des genres
- II. S01.1 Contre-proposition VSETH 1 : Adaptation des statuts pour l'égalité des genres
- III. S01.2 Contre-proposition VSETH 2 : Adaptation des statuts pour l'égalité des genres
- IV. S01.3 Contre-proposition VSETH 3 : Adaptation des statuts pour l'égalité des genres

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	S01.0
Amendement déposé par	students.fhnw

Texte	<p>Statuts</p> <p>I. Dispositions générales</p> <p>Art. 2 But</p> <p>1 L'UNES a pour but de représenter les intérêts matériels et idéaux des étudiant·e·s sur le plan national et international.</p> <p>2 L'UNES représente les étudiant·e·s des hautes écoles universitaires, des écoles polytechniques fédérales, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.</p> <p>3 L'UNES est neutre en ce qui concerne la politique partisane.</p> <p>4 L'UNES ne pratique aucune discrimination et veille en particulier à promouvoir l'égalité entre femmes* et hommes* toutes et tous.</p> <p>5 L'UNES encourage l'égalité des chances, en particulier les possibilités de garantir un accès universel à l'enseignement supérieur.</p> <p>6 L'UNES respecte l'indépendance de ses membres et les soutient lors d'actions communes et lors d'activités particulières.</p> <p>7 L'UNES entretient des relations avec des organisations estudiantines nationales et internationales, avec les autorités, avec les représentant·e·s des corps des hautes écoles et avec autres groupes d'intérêt.</p> <p>Art. 3 Garantie et cotisations</p> <p>1 Les obligations de l'UNES sont garanties par la fortune de l'association ainsi que par les cotisations fixées pour l'année concernée.</p> <p>2 Les cotisations sont fixées par l'Assemblée des Délégué·e·s (AD) d'automne pour l'année qui suit.</p> <p>H. Comité exécutif</p> <p>Art. 43^{bis} Composition</p> <p>1 Le Comité exécutif se compose de la co-présidence et de cinq autres membres. Dans le cas où tous les sièges sont pourvus</p> <ul style="list-style-type: none">a. au moins trois femmes* et trois hommes* 50% FLINTAs doivent être représenté·e·s au Comité exécutif et 50% des sièges sont ouvert.b. les hautes écoles spécialisées ont droit à une représentation de deux sièges, les écoles polytechniques fédérales EPF ont quant à elles droit à un siège.c. deux régions linguistiques de l'association doivent être représentées par au moins deux personnes. <p>2 La coprésidence se compose de deux personnes ;</p> <ul style="list-style-type: none">a. Les deux ne doivent pas être du même genre.b. Dans la mesure du possible, deux régions linguistiques devraient être re- présentées.
-------	--

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

	<p>³ En cas de sièges vacants, il doit être possible d'occuper les sièges par élection complémentaire en respectant al. 2 lit. a à c, sans destitution des membres élus.</p> <p>⁴ Le Comité exécutif se constitue lui-même. La co-présidence est élue par l'Assemblée des Délégué·e·s.</p>
Motivation	<p>Actuellement, deux genres sont privilégiés dans nos statuts et règlements (https://vss-unes.ch/der-vss/statuten-und-reglemente/). Pour la section students.fhnw et la résolution du ressort égalité, il est important que tous les genres aient la même reconnaissance et les mêmes droits. De plus, nous ne voulons pas que nous pouvons voter pour des personnes ou ne voter pas pour elles uniquement en raison de leur genre. Nous souhaitons donc modifier les statuts de manière à promouvoir l'égalité des genres.</p>

Position du Comité exécutif de l'UNES : Abstention

Le comité exécutif salue la motion de students.FHNW et les remercie pour avoir soulevé cette problématique. Cette question est d'importance majeure, le comité en est convaincu : il nous faut une égalité forte, ainsi qu'un système de quota ! Cependant, nous avons estimé que la motion ne propose pas un changement des statuts pour le meilleur. Dans la mesure où des contre amendements qui viennent clarifier la proposition, nous vous incitons donc à refuser cette motion et à y préférer un contre-amendement.

Du reste, le comité a estimé que cette question cruciale devait être tranchée par les sections, car toutes vont dans le sens d'un renforcement de l'égalité, et c'est le principal à nos yeux. Aussi, les absentions du comité ne sont pas à interpréter comme un refus de soutenir les propositions, ou comme le signe d'une dissension interne, mais plutôt comme un message : nous vous laissons entièrement choisir parmi les propositions et décider des valeurs qui guident les statuts.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

Vote final :

oui : _____ non : _____ abstentions : _____

Acceptée :

Refusée :

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	S01.1
Amendement déposé par	VSETH

Texte	<p>I. Dispositions générales</p> <p>Art. 2 But</p> <p>1 L'UNES a pour but de représenter les intérêts matériels et idéaux des étudiant-e-s sur le plan national et international.</p> <p>2 L'UNES représente les étudiant-e-s des hautes écoles universitaires, des écoles polytechniques fédérales, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.</p> <p>3 L'UNES est neutre en ce qui concerne la politique partisane.</p> <p>4 L'UNES ne pratique aucune discrimination et veille en particulier à promouvoir l'égalité entre femmes* et hommes* toutes et tous de tous les groupes de personnes, notamment dans les hautes écoles.</p> <p>5 L'UNES encourage l'égalité des chances, en particulier les possibilités de garantir un accès universel à l'enseignement supérieur.</p> <p>6 L'UNES respecte l'indépendance de ses membres et les soutient lors d'actions communes et lors d'activités particulières.</p> <p>7 L'UNES entretient des relations avec des organisations estudiantines nationales et internationales, avec les autorités, avec les représentant-e-s des corps des hautes écoles et avec d'autres groupes d'intérêt.</p> <p>Art. 3 Garantie et cotisations</p> <p>1 Les obligations de l'UNES sont garanties par la fortune de l'association ainsi que par les cotisations fixées pour l'année concernée.</p> <p>2 Les cotisations sont fixées par l'Assemblée des Délégué-e-s (AD) d'automne pour l'année qui suit.</p>
Motivation	<p>La formulation proposée 'par tous' laisse une grande place à l'interprétation. Il faut donc s'attendre à ce qu'il y ait à l'avenir de grandes discussions sur l'interprétation de cette formulation. De telles discussions peuvent et doivent être évitées, car elles ne servent pas la cause, 'la cause' signifiant l'égalité des personnes dans les hautes écoles.</p> <p>La nouvelle formulation est toujours très ouverte et doit englober tous les groupes de personnes, mais elle doit aussi indiquer clairement que nous représentons les intérêts des étudiants de l'enseignement supérieur. Cela est peut-être déjà implicite. Mais une mention explicite</p>

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

	est aussi un beau symbole, plus facile à comprendre pour les personnes externes qui lisent les statuts.
--	---

Position du Comité exécutif de l'UNES : Abstention

La proposition de modifier les buts de l'UNES n'est pas tout à fait claire aux yeux du comité. Si nous demeurons évidemment en faveur d'un renforcement de l'égalité, pour des raisons techniques et de formulation, nous invitons le VSETH à clarifier son contre-amendement, et le comité s'abstient sur cette proposition pour les raisons évoquées avant.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	S01.2
Amendement déposé par	VSETH

Texte	<p>Statuts</p> <p>I. Dispositions générales</p> <p>Art. 2 But</p> <p>1 L'UNES a pour but de représenter les intérêts matériels et idéaux des étudiant-e-s sur le plan national et international.</p> <p>2 L'UNES représente les étudiant-e-s des hautes écoles universitaires, des écoles polytechniques fédérales, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.</p> <p>3 L'UNES est neutre en ce qui concerne la politique partisane.</p> <p>4 L'UNES ne pratique aucune discrimination et veille en particulier à promouvoir l'égalité entre femmes* et hommes* toutes et tous.</p> <p>5 L'UNES encourage l'égalité des chances, en particulier les possibilités de garantir un accès universel à l'enseignement supérieur.</p> <p>6 L'UNES respecte l'indépendance de ses membres et les soutient lors d'actions communes et lors d'activités particulières.</p> <p>7 L'UNES entretient des relations avec des organisations estudiantines nationales et internationales, avec les autorités, avec les représentant-e-s des corps des hautes écoles et avec d'autres groupes d'intérêt.</p> <p>Art. 3 Garantie et cotisations</p> <p>1 Les obligations de l'UNES sont garanties par la fortune de l'association ainsi que par les cotisations fixées pour l'année concernée.</p> <p>2 Les cotisations sont fixées par l'Assemblée des Délégué-e-s (AD) d'automne pour l'année qui suit.</p> <p>H. Comité exécutif</p> <p>Art. 43^{bis} Composition</p> <p>1 Le Comité exécutif se compose de la co- présidence et de cinq autres membres. Dans le cas où tous les sièges sont pourvus</p> <p>a. au moins trois femmes* et trois hommes* 50% FLINTAs doivent être représenté-e-s au Comité</p>
-------	---

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

	<p>exécutif et 50% des sièges sont ouvert. aucun sexe ne peut être représenté par plus de 4 sièges.</p> <p>b. les hautes écoles spécialisées ont droit à une représentation de deux sièges, les écoles polytechniques fédérales EPF ont quant à elles droit à un siège. c. deux régions linguistiques de l'association doivent être représentées par au moins deux personnes.</p> <p>2 La coprésidence se compose de deux personnes ;</p> <p>a. Les deux ne doivent pas être du même genre.</p> <p>b. Dans la mesure du possible, deux régions linguistiques devraient être représentées.</p> <p>3 En cas de sièges vacants, il doit être possible d'occuper les sièges par élection complémentaire en respectant al. 2 lit. a à c, sans destitution des membres élus. 4 Le Comité exécutif se constitue lui-même. La co-présidence est élue par l'Assemblée des Délégué-e-s.</p>
Motivation	

Position du Comité exécutif de l'UNES : Abstention

Pour les mêmes raisons, le comité exécutif s'abstient, et réitère sa confiance en les sections pour voter selon leurs valeurs.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

Acceptée :

Refusée :

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	S01.3
Amendement déposé par	SUB

Texte	<p>Statuts</p> <p>I. Dispositions générales</p> <p>Art. 2 But</p> <p>1 L'UNES a pour but de représenter les intérêts matériels et idéaux des étudiant-e-s sur le plan national et international.</p> <p>2 L'UNES représente les étudiant-e-s des hautes écoles universitaires, des écoles polytechniques fédérales, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques.</p> <p>3 L'UNES est neutre en ce qui concerne la politique partisane.</p> <p>4 L'UNES ne pratique aucune discrimination et veille en particulier à promouvoir l'égalité entre femmes* et hommes* toutes et tous tous les genres.</p> <p>5 L'UNES encourage l'égalité des chances, en particulier les possibilités de garantir un accès universel à l'enseignement supérieur.</p> <p>6 L'UNES respecte l'indépendance de ses membres et les soutient lors d'actions communes et lors d'activités particulières.</p> <p>7 L'UNES entretient des relations avec des organisations estudiantines nationales et internationales, avec les autorités, avec les représentant-e-s des corps des hautes écoles et avec autres groupes d'intérêt.</p> <p>Art. 3 Garantie et cotisations</p> <p>1 Les obligations de l'UNES sont garanties par la fortune de l'association ainsi que par les cotisations fixées pour l'année concernée.</p> <p>2 Les cotisations sont fixées par l'Assemblée des Délégué-e-s (AD) d'automne pour l'année qui suit.</p> <p>H. Comité exécutif</p> <p>Art. 43bis Composition</p> <p>1 Le Comité exécutif se compose de la co-présidence et de cinq autres membres. Dans le cas où tous les sièges sont pourvus</p> <ul style="list-style-type: none">a. au moins trois femmes* et trois hommes* 50% FLINTAs trois personnes TINFA doivent être représenté-e-s au Comité exécutif et 50% des sièges sont ouvert.b. les hautes écoles spécialisées ont droit à une représentation de deux sièges, les écoles polytechniques fédérales EPF ont quant à elles droit à un siège.c. deux régions linguistiques de l'association doivent être représentées par au moins deux personnes. <p>2 La coprésidence se compose de deux personnes ;</p> <ul style="list-style-type: none">a. Les deux ne doivent pas être du même genre.b. Dans la mesure du possible, deux régions linguistiques
-------	---

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

	<p>devraient être re- présentées.</p> <p>3 En cas de sièges vacants, il doit être possible d'occuper les sièges par élection complémentaire en respectant al. 2 lit. a à c, sans destitution des membres élus.</p> <p>4 Le Comité exécutif se constitue lui-même. La co-présidence est élue par l'Assemblée des Délégué·e·s.</p>
Motivation	<p>La SUB salue le projet des auteur·ice·s de la proposition d'adapter les statuts dans le sens de l'égalité des genres. Toutefois, la formulation de l'article 2 entraînerait la suppression totale de la catégorie "genre" et créerait une ambiguïté, puisque "tous" pourrait s'appliquer à n'importe quelle autre catégorie, ce qui supprimerait l'égalité explicite entre les genres et rendrait également obsolète l'utilisation de "en particulier". La SUB est d'avis qu'il est important et juste de mentionner explicitement l'égalité des genres. D'éventuels ajouts concernant l'égalité (des chances) ou le traitement équitable de "tous" pourraient être traités dans le cadre de la révision des statuts qui aura lieu prochainement.</p> <p>En outre, la SUB estime que l'appellation FLINTA n'est pas appropriée, car elle se réfère non seulement au genre, mais aussi à l'orientation sexuelle, ce qui est en contradiction avec la fonction du quota. L'orthographe TINFA met en avant les plus marginalisés de ces groupes « genderqueer », raison pour laquelle la SUB la préfère.</p> <p>Enfin, nous recommandons de ne pas saisir les quotas en %, car cela peut être source d'ambiguïté. En effet, 50% de personnes TINFA donnent 3,5 personnes, et la question se pose de savoir comment interpréter une demi-personne. La SUB propose donc d'utiliser une orthographe plus claire.</p>

Position du Comité exécutif de l'UNES : Abstention

Le comité vous invite à préférer cet amendement, dans la mesure où des clarifications sont apportées à la motion de students.FHNW. Nous restons convaincus que c'est à vous, sections, de choisir la proposition que vous pensez être la meilleure, mais nous attirons votre attention sur le fait que ce contre-amendement est qualitatif sur le plan de la juridicité.

Recommandé pour adoption : OUI NON

7 – Changements des statuts & des règlements

181^{ème} AD – VSS | UNES | USU

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)	
Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____ <input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____ <input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>